



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20/06/2022

Risques auditifs : un guide à destination du secteur de la musique et du divertissement

À l'occasion de la Fête de la musique le 21 juin prochain, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion publie le guide « *Audition : préservez votre capital* » à destination des travailleurs du secteur de la musique et du divertissement.

En France, près de 50% des professionnels du secteur de la musique et du divertissement sont atteints de troubles auditifs. Serveurs, managers, agents de sécurité, techniciens, danseurs... les musiciens ne sont pas les seuls concernés. Alors que débute la saison estivale pour les lieux de musique et de fête, il est plus que jamais important de protéger la santé auditive de ces travailleurs.

Le guide « *Audition, préservez votre capital* » rappelle aux professionnels du secteur de la musique et du divertissement les mesures et gestes à adopter face au risque auditif. Il donne également des pistes d'actions pour assurer le suivi de ces professionnels exposés à de forts niveaux sonores, et des conseils pour adapter leurs protections collectives et individuelles. Le guide est ainsi composé de cinq fiches thématiques et de synthèses.

Pour consulter le guide, rendez-vous sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/audition-preservez-votre-capital>

Contact presse :

Direction générale du travail | Inès Razgallah

ines.razgallah@travail.gouv.fr / 06.59.35.96.94